



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mal-être à France Travail

Question écrite n° 17453

Texte de la question

M. Hadrien Clouet interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les conditions d'exercice du personnel à France Travail. La transformation de Pôle emploi en France Travail a été conduite de manière précipitée, sans étude d'impact, sans bilan de l'expérimentation et contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales de l'institution ainsi que des organisations d'aide aux chômeurs. En conséquence, un certain nombre de dispositions du texte demeurent nébuleuses, comme les nouvelles modalités d'accompagnement, le recours aux prestataires privés de détection d'ayant-droits ou la nature des activités visées par les 15 heures minimales prévues. En outre, les engagements budgétaires initiaux ne sont pas au RDV, car seuls 300 postes ont été créés dans toute la France, soit 1 pour 20 000 demandeurs d'emploi inscrits. Le scandale de l'exposition de 43 millions de dossiers individuels à une cyberattaque en mars 2024 est la conséquence de moyens insuffisants et de consignes contradictoires adressés à la DSI. Le Gouvernement a annoncé des coupes budgétaires dans le projet de loi de finances de l'année 2024, indiquant que cette dégradation ne fait que commencer. En somme, c'est bien à une dégradation générale des conditions d'accueil et d'exercice qu'on assiste. Aussi M. le député, inquiet des conséquences sociales, demande-t-il à Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités de préciser le nombre d'arrêts de travail, d'accidents de travail, d'incapacités sans reclassement et de suicides recensés parmi le personnel de France Travail du 1er janvier au 30 avril 2024, en le comparant avec la série équivalente sur la période du 1er janvier au 30 avril 2023.

Données clés

Auteur : [M. Hadrien Clouet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17453

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2024](#), page 3404

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)